

Rapport N° 36

Mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes de transport public régional à fin 2012.

Demande de crédit d'étude du projet définitif de CHF 156'000.- TTC.

Nyon, le 7 février 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mmes Séverine Lugeon, Jessica Jaccoud (Présidente et rapporteur) et de MM. Victor Allamand, Eric Bieler, Antoine Dumas, Jean-François Fuglister (en remplacement de M. Steve Equey), Jean-Claude Mermilliod, David Vogel (en remplacement de Mme Margaux Carron) s'est réunie le jeudi 12 janvier 2012 pour étudier le préavis cité en titre.

Pour ce faire, elle a entendu Mme Elisabeth Ruey-Ray, Municipale, M. Olivier Mayor, Municipal, Mme Naïma Mameri Khiat, Déléguée à la mobilité et M. François Menthonnex, Chef de service Travaux et environnement.

Elle les remercie vivement pour les informations complémentaires fournies.

Mme Ruey-Ray explique en introduction à la commission que les deux services concernés (Travaux et environnement et Mobilité) ont travaillé en commun à la préparation de ce préavis. Elle précise que le projet s'insère dans son ensemble dans le Concept de Mobilité Urbaine de la Ville de Nyon (CMU) (Rapport 168/2010).

Préambule

La mise en fonction du nouveau réseau régional de transport public est prévue pour décembre 2012, ce qui correspond également à l'entrée en vigueur du nouvel horaire des CFF. Les 3 lignes concernant l'agglomération nyonnaise sont les suivantes :

- Coppet – Nyon – Prangins
- Asse & Boiron
- Nyon – Begnins – St-Georges

La réorganisation du transport public régional vise à garantir un réseau de transports publics cohérent qui desserve les quatre principales gares du district (Coppet, Nyon, Gland et Rolle).

Quant au réseau urbain, dont le lancement est programmé pour décembre 2013, il sera composé de 4 lignes diamétrales qui desserviront les 4 axes principaux de l'agglomération.

Dans la mesure du possible, les lignes urbaines suivront l'itinéraire d'une ligne régionale. Ceci permettra d'assurer une complémentarité entre les deux réseaux et d'offrir une desserte de qualité sur tout le territoire (cadence au ¼ h sur le territoire nyonnais). C'est ainsi que la structure du réseau urbain tirera partie du réseau régional pour assurer une partie des courses urbaines.

Description du projet

Des mesures urgentes de type génie civil, feux de signalisation ou marquage au sol doivent être réalisées afin de permettre le rabattement des bus des lignes régionales vers les principales gares du district et servir, dans le cas de Nyon, également au réseau urbain qui sera réalisé en 2013.

Pour le bassin versant de la gare de Nyon, 47 mesures sont à réaliser d'ici décembre 2013.

Sur ces 47 mesures, cinq doivent impérativement être prêtes à fin 2012, date d'entrée en vigueur du nouvel horaire CFF, et font l'objet de la présente demande de crédit d'étude. Ces mesures dites « urgentes » sont les suivantes :

- Avenue Reverdil : des feux de signalisation à synchroniser au niveau des croisements avec la route de Clémenty et le chemin de Crève-Cœur, du génie civil et du marquage au sol pour la voie bus;
- Place de la gare CFF : deux traversées piétonnes à régler par des feux de signalisation synchronisés et du marquage au sol ;
- Croisement St-Jean - Porcelaine : marquage au sol pour prioriser l'insertion du bus ;
- Route de l'Etraz : des feux de signalisation à synchroniser pour prioriser le passage du bus ;
- Croisement Vy-Creuse – RC1 : marquage au sol pour prioriser l'insertion du bus sur la RCI.

Ces mesures ont été retenues en accord avec le Conseil régional, qui pilote les mesures sur les quatre lignes régionales. Elle permettront de garantir la fiabilité des horaires et la cadence à la ½ heure des transports publics régionaux en 2013.

Le calendrier du projet tel que représenté dans le préavis municipal comporte les échéances suivantes :

- | | |
|---------------------|---|
| • Février 2012 | Début des études |
| • 14 mai 2012 | Dépôt du préavis pour le crédit de réalisation des mesures urgentes |
| • 25 juin 2012 | Vote du préavis par le Conseil Communal de la Ville de Nyon |
| • mi-juillet 2012 | Début des travaux |
| • fin novembre 2012 | Fin des travaux |
| • mi-décembre 2012 | Inauguration des mesures |

Il est aisé de comprendre que le calendrier proposé par la Municipalité ne peut souffrir d'aucun retard. Aucune marge de manœuvre n'est admise. La commission a pu faire part à la Municipalité de son regret de voir un échéancier aussi « serré » être présenté au Conseil communal.

Conformément au CMU, la Municipalité présentera une autre demande de crédit d'étude comportant les 42 autres mesures à réaliser d'ici décembre 2013. Ces mesures dites « non-urgentes » accompagneront le lancement du réseau de lignes de bus urbain.

Le préavis concernant le crédit d'étude des 42 autres mesures sera présenté ce printemps au Conseil communal. Il comprendra notamment le projet "interface de la gare", tel que décrit dans le CMU. Cette zone dite d'interface sera située sur la plateforme Edouard Rod et regroupera l'ensemble des arrêts urbains et régionaux.

Incidences financières

La clé de répartition pour le financement des études et aménagements d'infrastructures de la réorganisation du transport public régional a été expliquée et détaillée par Madame Mameri Khat telle que présentée dans le préavis municipal. Pour ne pas alourdir le texte, nous n'y reviendrons pas dans le présent rapport.

Il nous paraît tout de même utile de rappeler que la clé de répartition varie en fonction du type de financement, qu'il soit celui d'études ou d'aménagements d'infrastructures (travaux).

Dans le cas d'espèce, l'investissement estimé de CHF 1'240'000.- TTC couvre les cinq mesures urgentes faisant l'objet du présent préavis. La répartition des coûts, à ce stade du projet, est la suivante :

- Ville de Nyon CHF 615'000.-
- Part régionale CHF 625'000.-

Nous tenons tout de même à rappeler que ce montant est une estimation chiffrée sur la base d'une étude d'avant-projet. C'est l'étude du projet définitif, objet de ce préavis, qui nous fournira des montants exacts.

A cet investissement de CHF 1'240'000.- TTC s'ajoutera les coûts de réalisation des 42 autres mesures à effectuer d'ici décembre 2013. Le préavis à suivre ce printemps en détaillera les montants.

Le présent crédit d'études du projet définitif s'élève à CHF 156'000.-, soit :

- Ingénieur transport : prestations pour CHF 112'000.-
Ces dépenses comprennent l'avant-projet définitif, le projet d'ouvrage, le projet d'exécution de régulation, les procédures d'autorisation et l'appel d'offres ;
- Ingénieur génie civil : prestations pour CHF 40'000.-
Ces dépenses comprennent les relevés et avant-projet définitif, le projet d'ouvrage (y compris la coordination avec les SI), la procédures d'autorisation et l'appel d'offres ;
- Divers et imprévus : CHF 4'000.-

Le montant du présent crédit d'études, soit CHF 156'000.-, est compris dans les CHF 1'240'000.- précités.

Conclusion

Il apparaît évident à l'ensemble de la commission que la concrétisation du programme de réorganisation des transports publics oblige la Municipalité à accélérer les travaux afin qu'une offre de rabattement soit effective en décembre 2012. Le caractère dit « urgent » des mesures décrites est approuvé par tous les membres de la commission.

Ces mesures étant nécessaire au lancement des transports publics régionaux et urbains, tel que décrit dans le Concept de Mobilité Urbaine accepté par le Conseil le 24 janvier 2011, il apparaît cohérent à l'ensemble des membres de la commission d'accepter et d'encourager la réalisation des dites mesures.

La participation de la Ville de Nyon au concept régional de transports publics lui sera financièrement bénéfique. En effet, la combinaison des deux réseaux de transports urbains et régional permet d'avoir une desserte optimale en partageant les coûts d'investissement, y compris dans la réalisation des mesures décrites dans le présent préavis.

La réalisation en deux temps des mesures ainsi proposée, cinq mesures à l'échéance de décembre 2012 et 42 mesures à celle de décembre 2013, est justifiée par le caractère urgent des mesures concernées par ce préavis. Elles ne peuvent en outre souffrir d'aucun retard, au risque d'impacter négativement l'ensemble du réseau de transports publics régional.

Afin de garantir une meilleure offre régionale des transports publics, une meilleure mobilité pour tous et donner un signal politique fort en faveur du développement du transport public régional et urbain, la commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 36 concernant les « Mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes du transport public régional à fin 2012 – Demande de crédit d'étude du projet définitif de CHF 156'000.-»,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 156'000.- TTC pour l'étude du projet définitif des mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes du transport public régional à fin 2012;
2. Ce montant sera porté en augmentation du compte no 9143-20 du patrimoine administratif, amortissable en 5 ans.

La Commission :

Séverine Lugeon
Jessica Jaccoud, Présidente et rapporteur
Victor Allamand
Eric Bieler
Antoine Dumas
Jean-François Fuglister
Jean-Claude Mermilliod
David Vogel